



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin 2024, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 juin 2024.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Jean LESQUIR, Didier CHAMBON, Elisabeth LAFANECHERE, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN, Christophe VACHERON, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Odile PINTURIER, Julien DELHEUR, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : Valérie GUILLAUME donne pouvoir à Frédéric MILLET, Hervé DUQUESNE arrive en fin de conseil et n'a pas participé aux votes

Soit 13 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour
APPROBATION DU PROCES VERBAL
DELIBERATIONS
URBANISME
1-Droit de préemption
FINANCE
2-Budget annexe primitif
3-Décision modificative
4-fond de concours transfert budget annexe
5-Autorisation signature demande de subvention Région partie espace publics et logements
PARTENAIRE
6-Convention FF randonnée

7-Convention assistance juridique LFA
ASSOCIATION
8-Subvention association des classes de Saint Georges
COMMERCE
9-Avenant au bail pour la location commerce
DECISIONS
QUESTIONS DIVERSES
INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Plusieurs personnes ont des modifications à apporter et Monsieur le Maire s'aperçoit que la version adressée n'est pas la dernière. Un nouvel envoi doit avoir lieu avec le bon PV modifié.

Approuvé à 13 voix sur 13 exprimées

Point n° 9 avenants au bail, le bail n'est plus à l'ordre du jour car le document n'est pas prêt ; à la place il est mis à l'ordre du jour le courrier de la responsable du commerce.

Point n° 5 autorisations pour une demande de subvention supplémentaire au niveau de la région pour les jeux inclusifs

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

Une parcelle de terrain avec maison de 2045 m2 section 155 rue des Genettes : vente 200 000 €.

Monsieur le Maire propose le vote pour ce bien en DPU.

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

FINANCES

2-BUDGET ANNEXE PRIMITIF

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'inscrire au budget annexe nouvellement créé concernant le projet du commerce et de l'auberge avec la TVA. Le budget s'appelle COMMERCES DE-ST GEORGES HAUTE VILLE.

Voici la proposition d'inscription pour ce budget.

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra*	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
13241/13	Subv. non transf. Communes me	Invest.	R	430			0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €
203/20	Frais études, recherche et développ	Invest.	D	430			0.00 €	25 542.00 €	25 542.00 €
231/23	Immobilisations corporelles en cou	Invest.	D	430			0.00 €	437 943.00 €	437 943.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €
Recettes	0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €
Différence (D-R)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

3-DECISION MODIFICATIVE

M. le maire explique que :

La décision modificative n° 2 concerne la section du budget d'investissement

M. le maire propose la décision modificative suivante

Etape budgétaire : Décision modificative N° 2

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra*	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1312/13	Subv. transf. Régions	Invest.	R	430	2023		0.00 €	308 400.00 €	308 400.00 €
13151/13	Subv. transf. GFP de rattachemen	Invest.	R	430			0.00 €	135 085.00 €	135 085.00 €
13158/13	Subv. transf. Autres groupements	Invest.	R	430			0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
20415332/204	Subv. éts adm - Bâtiments et insta	Invest.	D	430			0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €
Recettes	0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €
Différence (D-R)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

4-FONDS DE CONCOURS TRANSFERT DE BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire indique qu'on va du budget général vers le budget annexe avec un transfert de la somme de 463 485 €. Pour cela nous devons délibérer sur un fonds de concours amortissable sur un an.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

5-AUTORISATION SIGNATURE DEMANDE DE SUBVENTION REGION PARTIE ESPACES PUBLICS ET LOGEMENTS

Monsieur le Maire précise qu'une délibération avait été approuvée pour une subvention pour l'ensemble du programme mais l'administration demande que la délibération soit plus précise : il convient de bien identifier espace public et logement.

Le contenu reste inchangé, mais la demande est faite plus spécifiquement.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

6-POINT RAJOUTE : DEMANDE DE SUBVENTION 50 % DU COUT DES TRAVAUX à la zone de la ROCHE-DAMON

Le maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite dans le cadre de l'enveloppe territorialisée pour le financement de l'aménagement de l'espace de La Roche-Damon. Or les devis ayant changé, le département conseille de faire deux demandes dans le cadre de l'enveloppe solidarité. Aussi, il est opportun de demander une subvention à la région dans le cadre d'un aménagement de jeux adaptés aux personnes porteuses d'un handicap. Subvention à la hauteur de 50% ; une seule demande est possible. Il faudrait que l'on soit à 50 % des dépenses pour des jeux en accessibilité.

On peut mettre tous les jeux, le sol de protection, la totalité des dépenses inscrites, on rajoute l'enveloppe de solidarité.

La réfection de la cour d'école ne rentre pas dans une telle demande de subvention.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées.

7-CONVENTION FF RANDONNEE

Monsieur le Maire indique qu'une demande de convention a été reçue pour la création du GRP sur le territoire de LFA (celui qui nous concerne est le GRP des Côtes du Forez Sud). LFA qui travaille sur ce projet a conventionné avec la FFR en délégation (chemin, tracés, homologations, descriptifs, fiches rando, etc.) tracé homologué, numérisé un plan circule entre élus.

Les engagements pour la commune : respect du balisage ; assurer la libre circulation des randonneurs et l'entretien des chemins.

La fédération est responsable de l'entretien du balisage (jaune et rouge).

Un élu constate que le parcours est relativement court sur la commune et qu'il y a de plus en plus de balisages.

La convention est établie pour 5 ans renouvelée tacitement ou dénoncée par l'une des 2 parties.

Tous les chemins sont publics et aucun n'est privé.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

8-CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE LFA

Monsieur le Maire rappelle que lors du changement du commerce, en début de mandat, une convention temporaire a été signée. Nous sollicitons cette assistance pour établir un avenant avec la commerçante dans le cadre du nouveau bail commercial ou un avenant–nouveaux locaux. La mairie n'a pas les compétences adéquates. Il convient d'avoir une autorisation à signer cette convention avec paiement pour les seules prestations utilisées.

A titre estimatif le coût d'une unité commande publique est de 179 € de l'unité d'œuvre et pour l'assistance juridique 80 € l'heure.

Montant estimatif maximum pour cette convention 3 200 €, partie juridique 15 unités 1 215 €.

Aucune assurance ne propose une assistance juridique.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

ASSOCIATION

9-SUBVENTION ASSOCIATION CLASSE DE ST GEORGES

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la même demande que les années précédentes. La présidente Séverine BESSET a adressé une correspondance pour une demande de participation à cette journée qui se déroule le 4 octobre. L'année 2023 l'association n'a pas pris la subvention.

Le montant de la subvention accordée est de 150 €, comme les précédentes années.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

COMMERCE

10-AVENANT AU BAIL POUR LA LOCATION COMMERCE

Monsieur le Maire indique qu'il est modifié : **COURRIER DE LA GERANTE AVEC DEMANDE DE GESTE COMMERCIAL.**

Monsieur le Maire lit le courrier reçu par la gérante.

Les membres du conseil font part de leurs observations. Certaines personnes trouvent le lieu plus agréable qu'auparavant. Julien DELHEUR demande le montant qu'elle sollicite. Il y a eu des jours de fermeture obligatoires pour le déménagement. La sagesse serait de ne pas fermer la porte pour une aide, sachant que pour l'éventuelle aide il convient de s'appuyer sur des éléments factuels et reprendre les arguments avancés en donnant des réponses claires, car certains sont entendables et d'autres non.

Il ne faut pas perdre de vue que les cantonniers ont apporté une aide précieuse.

Il faudrait exiger le bilan annuel afin de pouvoir donner une réponse. Il convient d'être objectif.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de délibération sur ce point et prépare un courrier détaillé qui sera adressé à la gérante.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix exprimées

DECISIONS

Il y a eu un arrêté établi pour le stationnement interdit les mercredis et vendredis de 17 h 30 à 23 h afin de libérer l'emplacement des camions food-truck et pizza.

Il faut inviter les gérants des camions à ne pas s'installer sur le parvis de l'église.

Monsieur le Maire propose d'élargir le règlement de l'espace de la Roche-Damon pour limiter le stationnement à 3 jours. Une discussion s'instaure pour limiter peut-être à 2 jours. Il est décidé donc de limiter à 48 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Elections 30.06.2024 et 07.07.2024

Le Maire rappelle qu'en vue des législatives, nous devons revoir les présences au bureau de vote

8H-10H30 : DIDIER MASSACRIER – MARIE CLAIRE JASSERAND – SYLVIE DALLERY
10 H 30 -13 H : CHRISTOPHE VACHERON- ODILE PINTURIER
13 H - 15 H 30 : FREDERIC MILLET – JULIEN DELHEUR- SERGE LOMBARDIN
15 H 30 - 18 H : Elisabeth LAFANECHERE - Valérie GUILLAUME - Isabelle BRUNEL

Elections 07.07

8H-10 H 30 : Serge LOMBARDIN - Odile PINTURIER - Sylvie DALLERY
10H30 - 13 H : Frédéric MILLET - Jean LESQUIR – MARIE CLAIRE JASSERAND
13 H -15 H 30 : Julien DELHEUR - Christophe VACHERON -
15H30 - 18 H : Elisabeth LAFANECHERE Isabelle BRUNEL - Didier CHAMBON

Un tableau sera adressé aux élus pour les permanences.

INFORMATIONS DIVERSES

NEANT

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 H 45

Prochain conseil : mardi 16 juillet à 20 h

Arrêté le 16 JUILLET 2024

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND



le Maire, Frédéric MILLET

